

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141014-2014_A197-DE
Date de télétransmission : 22/10/2014
Date de réception préfecture : 22/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A197

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESEA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUËIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - BORELLI Christian - BOYER Raoul - FILIPPI Claude - FREGÉAC Olivier - LEGIER Michel - PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Madame le Président

Politique publique : Ressources

Thématique : Ressources humaines

Objet : Ajustements et modifications de postes
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet les ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service et de la gestion du tableau des effectifs.

Exposé des motifs :

I. AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DES BESOINS DE SERVICE :

Au sein de la DGA Aménagement et Prospective

Par délibération n°2005-A069 en date du 23 mai 2005, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci pour la mobilité interne d'un agent de l'établissement, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. (C218)

Au sein de la Direction des Sports

Par délibération n°2009_A215 en date du 11 décembre 2009, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Compte tenu du besoin de service exprimé par la Direction des sports, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste d'assistant(e) de direction ouvert en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. (C647)

Par délibération n°2012_A152 en date du 25 octobre 2012, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu la nature du poste à pourvoir, il vous est proposé d'élargir le poste comme suit :
- Poste de catégorie A et B ouvert dans la filière administrative et technique. (AB502)

Après déclaration de vacance d'emploi au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et dans l'hypothèse d'une absence de candidats titulaires correspondant au profil recherché, le recrutement se fera en application de l'article 3-3, de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Dans cette hypothèse, il vous est proposé de fixer l'indice de rémunération sur la base des cadres d'emplois sus visés en tenant compte de l'expérience professionnelle, des compétences et des diplômes détenus par le ou la candidat(e) non titulaire retenu(e) le cas échéant.

Au sein de la Direction de la Culture

Par délibération n°2013_A022 en date du 28 mars 2013, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie A dans le cadre du lancement des travaux pour la Médiathèque de Pertuis.

Compte tenu de la nature du besoin et du statut de l'agent retenu sur ce poste, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de Directeur/chef de projets de la Médiathèque de Pertuis ouvert en catégorie A+ dans le cadre d'emplois des conservateurs en chefs territoriaux. (A+1021)

Par délibération n°2004-A356 en date du 17 décembre 2004, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu la nature du poste à pourvoir, après déclaration de vacance d'emploi au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et dans l'hypothèse d'une absence de candidats titulaires correspondant au profil recherché, le recrutement se fera en application de l'article 3-3, catégorie A, de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Dans cette hypothèse, il vous est proposé de fixer l'indice de rémunération sur la base du cadre d'emplois des attachés territoriaux en tenant compte de l'expérience professionnelle, des compétences et des diplômes détenus par le ou la candidat(e) non titulaire retenu(e) le cas échéant. (A836)

Au sein du Département Collecte et Prévention des Déchets

Par délibération n°2007_A321 en date du 19 octobre 2007, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. (C299)

Par délibération n°2010_A006 en date du 25 février 2010, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

- Suite au départ de l'agent occupant ce poste, et vu la nature du poste à pourvoir, il vous est proposé d'élargir le poste comme suit :
- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux. (376)
Après déclaration de vacance d'emploi au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et dans l'hypothèse d'une absence de candidats titulaires correspondant au profil recherché, le recrutement se fera en application de l'article 3-3, catégorie A, de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Dans cette hypothèse, il vous est proposé de fixer l'indice de rémunération sur la base des cadres d'emplois sus visés en tenant compte de l'expérience professionnelle, des compétences et des diplômes détenus par le ou la candidat(e) non titulaire retenu(e) le cas échéant.

Au sein de la Direction de la DGA Déplacements Transports et Infrastructures

Par délibération n°2014_A108 en date du 22 mai 2014, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Compte tenu de la nature du poste à pourvoir, il vous est proposé d'élargir celui-ci comme suit :

- Poste d'agent de secteur transports péri-urbains ouvert en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux. (C1023)

II. AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DE LA GESTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Par délibération n°2009_A021 en date du 20 février 2009, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Il vous est proposé d'élargir le poste comme suit dans le tableau des effectifs :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (CB83).

Par délibération n°2006_A231 en date du 22 juin 2006, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il vous est proposé d'élargir le poste comme suit dans le tableau des effectifs :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C536).

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service et de la gestion du tableau des effectifs dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **AUTORISER** l'inscription des dépenses au budget, chapitre 012 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

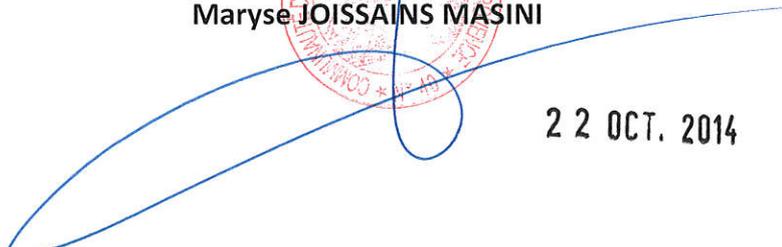
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



22 OCT. 2014